



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2016 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22/01/16 s'est réuni le jeudi 28 janvier 2016, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Gérard MILLET, **Maire**

Monsieur Louis VOGEL (à partir du point n° 3), Madame Marie-Hélène GRANGE, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Monsieur Noël BOURSIN, Madame Renée WOJEIK, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND, Monsieur Anthony LEMOND, **Adjoint**

Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Madame Catherine STENTELAIRE, Monsieur Mohammed HADBI, Monsieur Mohamed MOKEDDEM, Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie (à partir du point n° 3), Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur François KALFON, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Madame Djamila SMAALI PAILLE, Madame Farida ATIGUI, Madame Marine GAINARD, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Louis VOGEL (points n° 1 et n° 2), Monsieur Mourad SALAH, Madame Valérie VERNIN (points n° 1 et n° 2)

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Kadir MEBAREK a donné pouvoir à Monsieur Gérard MILLET, Monsieur Romaric MOYON a donné pouvoir à Madame Ségolène DURAND, Madame Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Monsieur Xavier LUCIANI a donné pouvoir à Monsieur Henri MELLIER, Monsieur Jean-Claude COULLEAU a donné pouvoir à Madame Josette CHABANE, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO a donné pouvoir à Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Corinne AUBANEL a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène GRANGE, Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à

Madame Chrystelle MAROSZ, Monsieur Thierry BRISSON a donné pouvoir à Madame Marine GAIGNARD, Monsieur Baytir THIAW a donné pouvoir à Madame Djamila SMAALI PAILLE, Monsieur Thomas GUYARD a donné pouvoir à Madame Farida ATIGUI

SECRETARE :

Monsieur Mohammed HADBI

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Mohammed HADBI en qualité de secrétaire de séance.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Pris acte du bilan négatif de la première et seconde consultation en vue de la cession de l'Espace Littoral le Cormier ; annulé les délibérations du Conseil Municipal en date du 8 mars 2012 et 13 février 2014 et autorisé le Maire à signer l'acte de vente relatif à l'Espace Littoral le Cormier, après bilan des consultations et analyse des offres au prix de 1 600 000 € net vendeur.
- ✓ Attribué une aide financière à M. et Mme GRANGE en vue de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.
- ✓ Accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 286 470,76 € souscrit par l'OPH 77 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer les travaux de réhabilitation de 49 logements situés 8/12 et 15/17 rue Gabriel Houdart à Melun.
- ✓ Accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 669 000,00 € souscrit par l'OPH 77 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer les travaux de réhabilitation de 817 logements situés Square Couperin, Rue St Exupéry, Rue Jules Ferry, Rue Gabriel Houdart et Avenue Charles Peguy à Melun.
- ✓ Autorisé le Maire à solliciter les aides financières et subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France, ou tout autre organisme financeur, pour le développement du projet de liaisons douces, pistes cyclables et abris vélos sécurisés.
- ✓ Décidé du principe de l'exonération totale de la taxe sur les spectacles pour 5 matches de football, 3 matches de rugby et 2 manifestations de boxe-pieds-poings.
- ✓ Décidé d'accorder une avance sur subvention 2016 à :
 - L'association Football Club de Melun pour 35 000 euros,
 - L'association Rugby Melun-Combs 77 pour 7 000 euros,
 - L'association Tennis Club de Melun pour 20 000 euros,
 - L'association USM Aviron pour 10 000 euros.

- ✓ Autorisé le Maire à signer l'acte de constitution de servitude de passage vers la Rue Lavoisier au profit de la parcelle AL 287 (station-service BP) dans le cadre de la requalification de l'entrée des Mézereaux.
- ✓ Renouvelé le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la période 2015-2018.
- ✓ Fixé le tarif horaire moyen de participation financière des familles pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.
- ✓ Autorisé le Maire à signer l'Avenant n° 17 au Contrat de Concession de Délégation du Service Public des Marchés Forains (Société Lombard et Guérin) déterminant le tarif applicable de la Taxe d'Enlèvement des Déchets.
- ✓ Autorisé le Maire à signer les arrêtés d'octroi de subvention pour l'aide à la rénovation de vitrines commerciales.
- ✓ Annulé la délibération n° 2015.11.14.231 du 19 novembre 2015 et arrêté la nouvelle grille tarifaire pour le cinéma communal "Les Variétés".
- ✓ Institué le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel pour les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux.

Communication de Monsieur BOURQUARD sur la dégradation des transports en commun de la SNCF et de la RATP au départ de la Gare de MELUN, avec des suppressions, désormais régulières, de trains. Un courrier sera adressé au STIF dans ce sens.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Gérard MILLET